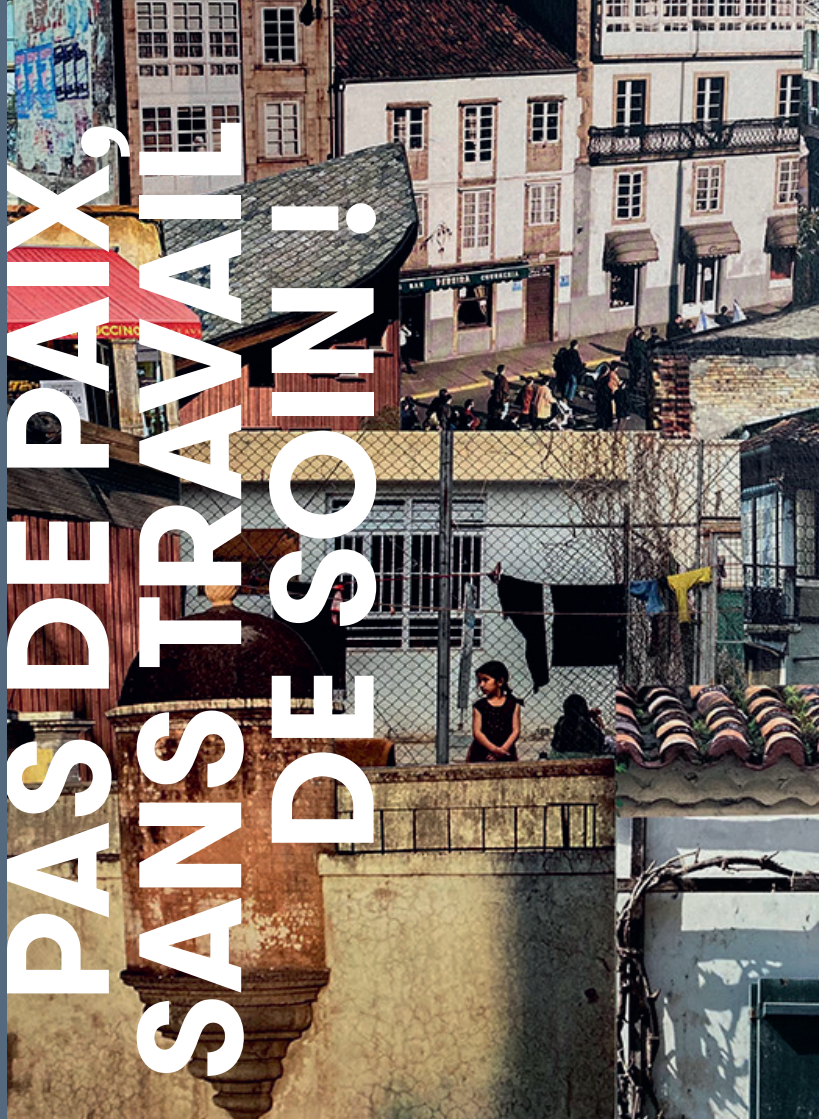


Contributions de la société civile à la mise en œuvre en Suisse
de l'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité » des Nations Unies.

PAS DE PAIX,
SANS TRAVAIL
DE SOIN!



FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

La résolution 1325, à l'origine de l'Agenda dédiée aux Femmes¹, à la Paix et à la Sécurité (FPS), a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en 2000. Elle résulte de l'engagement mondial des femmes pacifistes et de la société civile. La résolution 1325 promeut la participation des femmes dans la prévention des conflits et les processus de paix, la protection des femmes durant les conflits, la prévention de la violence faite aux femmes et leur inclusion dans les processus de reconstruction post-conflit. Elle renforce et amplifie la portée des règles de protection, de participation et de justice de genre proposées dans les conventions internationales telles que la CEDEF, la Convention d'Istanbul et l'Agenda 2030 [ODD 5 et 16].

¹ La catégorie *femme* est une construction sociale, qui a néanmoins des conséquences réelles. Nous soulignons que les femmes ne constituent pas un groupe homogène et reconnaissons que les femmes ont des positionnements différents selon les catégories d'exclusion telles que la racisation, la confession, la sexualité, situation de handicap, l'âge et la classe. Par le terme « femmes », nous faisons référence aux personnes qui s'identifient totalement ou partiellement en tant que femmes, qui sont toujours ou parfois perçues par autrui comme des femmes, et/ou qui ont été/sont élevées en tant que filles/femmes. Par cette définition, nous incluons explicitement les femmes transgenres ainsi que les femmes intersexuées et cisgenres.

A PROPOS DU PROJET

La Suisse met en œuvre la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans le cadre d'un Plan National d'Action (PNA 1325). Le projet « Contribution de la société civile à la mise en œuvre du Plan National d'Action Suisse – PNA 1325 » veille à ce que l'expertise de la société civile soit recueillie et transmise aux instances politiques afin d'améliorer sa mise en œuvre officielle. La Plateforme suisse pour la promotion de la paix – KOFF, FemmesDePaix Autour du Monde et cfd – l'organisation féministe pour la paix coordonnent ce dialogue politique. La présente brochure se base sur des recherches documentaires, des entretiens qualitatifs auprès de personnes représentantes d'ONGs suisses et de leurs organisations partenaires, ainsi que sur les échanges menés avec un groupe consultatif, composé d'expert-e-s civiles et scientifiques, sur la participation des femmes, la promotion féministe de la paix et l'économie du Soin.

Actuellement, la Suisse met en œuvre son 4^{ème} Plan National d'Action (PNA) dédié aux femmes, à la paix et à la sécurité. Dans le cadre du 5^{ème} PNA à venir, cette brochure donne un aperçu des réflexions et des recommandations que la société civile suisse a recueillies au sujet des obstacles socio-économiques, et en particulier le travail du Soin, qui limitent la participation des femmes aux processus politiques et aux processus de promotion de la paix. De cette manière, nous souhaitons contribuer à ce que la Suisse mette à profit tout le potentiel du programme FPS.

LA PAIX N'EST PAS SIMPLEMENT L'ABSENCE DE GUERRE

Tout d'abord, il est essentiel de comprendre ce qu'implique une définition féministe de la paix. Contrairement à la définition militarisée dominante, nous comprenons la paix comme un processus positif par lequel toutes les formes de violence, non seulement la violence armée ou physique, mais aussi la violence structurelle et culturelle, sont surmontées. Cela correspond à une vision d'une société où toute personne se sentirait en sécurité. Vu sous cet angle, la Suisse est loin de garantir une paix positive à l'intérieur de ses propres frontières.

« La paix n'est pas uniquement l'absence de guerre. La paix n'est atteinte que lorsque tous les êtres humains ont les mêmes chances de mener une vie digne. Ce que nous avons aujourd'hui en Suisse n'est qu'une paix superficielle. »

Theodora Leite, cfd

Les discriminations structurelles, telles que la répartition inéquitable du travail de Soin, peu (ou non) rémunéré, la violence fondée sur le genre et la violence sexuée, le racisme et l'exposition à la violence vécue par des groupes marginalisés, sont ancrées dans la société. Elles créent non seulement une situation d'insécurité pour les femmes et d'autres groupes marginalisés, mais elles les empêchent aussi de participer activement à la vie politique. En effet, si l'on doit constamment faire face à des micro-agressions, à des barrières institutionnelles, à des ressources limitées et par conséquent, à un manque de temps, une participation significative est impossible. La participation significative est une composante fondamentale de la paix féministe, et pour la permettre, des conditions socio-économiques appropriées doivent être assurées.

« Dans la ville de Zurich, un ménage sur seize fait appel au travail domestique d'une femme sans-papiers. Cela signifie que beaucoup de choses ne fonctionneraient pas sans elles. Il est cynique de profiter du travail de ces femmes, tout en les criminalisant et en les empêchant de participer à la vie politique. »

Bea Schwager, , City Card de Zurich

PARTICIPATION

L'exclusion systématique de groupes entiers du processus de prise de décision politique ou de l'accès à la justice est une forme de violence importante, mais souvent invisible.

Les femmes actives dans le domaine du Soins ne sont pas les seules confrontées à des obstacles importants à la participation officielle. À ce jour, 25% de la population résidente en Suisse est exclue du droit fondamental à la citoyenneté et par conséquent du droit à contribuer au façonnement du pays dans lequel il-elle vit.

L'Agenda « Femmes, Paix et Sécurité » (FPS) consiste à garantir la participation des femmes à tous les niveaux de décision politique afin d'instaurer une paix durable. Lorsqu'il s'agit de promouvoir sa mise en œuvre au niveau national et international, la Suisse doit donc se montrer à la hauteur de l'idée émancipatrice à l'origine de l'Agenda FPS. Il ne s'agissait pas de rendre la guerre plus sûre pour les femmes, mais de promouvoir la justice de genre et une politique de paix transformatrice partout : en Suisse et à l'étranger. C'est la stratégie de prévention des conflits la plus efficace !

GUERRE, ARMES ET ARGENT

Si la Suisse veut vraiment promouvoir l'Agenda FPS en dehors de ses frontières, elle doit concentrer ses efforts sur l'arrêt des exportations d'armes. L'exportation de matériel de guerre n'est pas seulement l'une des préoccupations majeures de l'Agenda FPS, elle a un lien direct avec les violations des droits humains en général et les violations des droits des femmes en particulier. Les entreprises suisses demeurent fortement impliquées dans le commerce des armes. Le Secrétariat d'État à l'économie a indiqué que du matériel de guerre à hauteur de 901,2 millions CHF a été exporté en 2020. Cela représente une augmentation de 24% par rapport à 2019 et place la Suisse en 14^e position dans le rang mondial d'exportations d'armes. En outre, les biens militaires particuliers, ainsi que les biens à double usage ne sont pas inclus dans ces statistiques.

Lorsque l'on prend en compte ces biens, les exportations atteignent 3,8 milliards CHF. Même si le matériel de guerre ne peut pas être exporté vers des zones de conflit, il est souvent exporté vers des pays impliqués dans des guerres : De nombreux exemples prouvent l'utilisation du matériel militaire suisse dans des conflits armés. La seule solution pour mettre fin à cette situation est de complètement interdire les exportations d'armes.

PAS DE PAIX SANS LE TRAVAIL DE SOIN

La crise du Covid-19 a rendu plus évident que jamais le rôle important des personnes impliquées dans des activités liées au Soin. Les emplois considérés comme « essentiels » sont principalement ceux du domaine du Soin (par exemple, les soins de santé, le commerce de détail, le travail social, les services d'urgence, l'éducation). Malgré leur importance, les employé-e-s du secteur de Soin sont invisibilisé-e-s, subissent une insécurité sociale et économique, travaillent dans des conditions précaires et sont souvent ignorées dans les sphères consultatives ou décisionnelles. Nous sommes donc confrontés à une double contrainte : si le travail de Soin nous permet de survivre aux crises, l'économie du Soin est en crise permanente. Ceci constitue un obstacle fondamental à la participation politique de toute personne active dans cette économie.

« Faire face à cette pandémie veut dire dépendre du fait si les femmes vont continuer à porter le fardeau du travail de Soin, rémunéré ou non. »

Elvira Wieggers, VPOD

L'ÉCONOMIE DU SOIN

Le travail de Soin étant relationnel, dans une logique capitaliste, l'investissement dans l'économie du Soin ne paraît pas attractif, puisqu'il ne permet pas l'accumulation. Par contre, l'investissement dans cette économie est incontournable si l'on se place du point de vue des besoins des personnes et de l'obligation de respecter la dignité humaine, deux facteurs essentiels pour une paix positive. Le travail de Soin non rémunéré des femmes en Suisse s'élève à 248 milliards de francs suisses. Cette somme est supérieure à l'ensemble du budget annuel national, donc tout ce que la Confédération, les cantons et les communes dépensent ensemble. Il franchit souvent les frontières de la légalité et de l'informalité et est le plus souvent non (sous)-rémunéré et sous-estimé. Lorsqu'il est externalisé, il implique souvent des personnes vulnérables, notamment des femmes migrantes, et se situe dans le rang des faibles salaires.

Les activités liées au Soin constituent l'une des formes les plus fondamentales de participation à la société. Les personnes qui travaillent dans le domaine du Soin, dont la majorité sont des femmes, renforcent le tissu social et promeuvent la paix quotidiennement. Pour parvenir à une forme de paix juste en termes de genre, nous devons donc reconnaître le travail de Soin comme une forme de promotion de la paix et transformer les conditions dans lesquelles il est pratiqué. Plus les conditions dans lesquelles il est effectué sont bonnes, plus nous surmontons la violence structurelle.



RECOMMANDATIONS

Afin d'élargir les possibilités de façonner la société de manière globale et juste et de créer des conditions permettant une participation équitable à la vie politique, économique et sociale, l'Agenda du FPS devrait être utilisée de manière intégrative et inclusive.

1. Reconnaître et appliquer la notion de paix féministe.

- Réévaluer les précédentes conceptions militarisées de paix et de sécurité. Interpréter le terme dans son sens le plus large – correspondant à l'absence de violence physique, structurelle et culturelle.
- Mettre en œuvre les recommandations formulées par des membres de la société civile concernant l'élimination de la violence institutionnelle et structurelle.
- Entreprendre tous les travaux dans le cadre de l'Agenda FPS avec une perspective intersectionnelle.
- S'attaquer à la violence structurelle et institutionnelle et aux discriminations multiples.

2. Exploiter tout le potentiel domestique de l'Agenda FPS.

- Dans le 5^{ème} Plan d'Action National, la Suisse devrait aborder les questions de sécurité pour les femmes et d'autres groupes marginalisés en Suisse, y inclure des institutions de la politique intérieure et de la société civile et accorder des financements supplémentaires pour sa mise en œuvre au niveau national.

- Les conditions du travail de Soins doivent être appréhendées dans une perspective de genre, tant dans le domaine politique que dans la sphère privée du « ménage », de manière à ce que des mesures puissent être définies et mises en place dans le sens d'un processus de paix positive.
- Assurer une répartition équitable des postes de travail à tous les niveaux y compris, dans les négociations gouvernementales, les commissions, les groupes de travail, les manifestations et les tables de discussion.
- La Suisse doit reconnaître le lien entre les exportations d'armes suisses et les conflits violents ainsi que la violence sexuée et basée sur le genre exercée avec du matériel de guerre suisse à l'étranger, et doit donc œuvrer pour un arrêt complet des exportations d'armes.

3. Soutenir et favoriser la participation des femmes.

- Mieux comprendre et éliminer les obstacles socio-économiques qui limitent la participation des femmes aux processus de paix et à la prise de décision politique afin de renforcer leur participation. Financer la recherche sur l'économie du Soins et sur l'exclusion des personnes sans papier et des personnes migrantes (ainsi que d'autres groupes marginalisés) à la participation politique afin de générer plus de connaissances et de recommandations.
- Le travail de Soins doit être soutenu financièrement et politiquement afin de supprimer les obstacles et de faire en sorte que les personnes travaillant dans ce secteur, le plus souvent des femmes, puissent participer aux efforts de promotion de la paix et à tous les processus politiques. Soutenir les pro-

- jets et initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie des personnes actives dans le Soins en Suisse et à l'étranger.
- La Suisse doit reconnaître le travail de Soins non-rémunéré et œuvrer à sa réduction et à sa redistribution afin de garantir des conditions permettant la participation politique de toutes les personnes.
- Étendre les droits civils de vote et d'élection à toutes les personnes résidant en Suisse.
- Reconnaître et légaliser le statut de résident des personnes sans statut légal ou ayant un statut légal précaire, notamment celles actives dans le domaine du Soins (personnes sans-papiers et personnes requérantes d'asile).

4. Placer l'économie du Soins au centre de la promotion de la paix.

- Les personnes actives dans le Soins sont essentiels pour la promotion de la paix et de la sécurité. Toutes les institutions fédérales impliquées dans le PAN, du DFAE, du DDPS au SEM et au SECO, doivent faire des efforts pour identifier la façon dont l'économie du Soins est organisée dans chaque contexte où ils sont actifs, identifier les besoins de Soins des personnes concernées et orienter leur travail en conséquence.
- Les personnes qui fournissent principalement des services de soins doivent être systématiquement consultées et leurs besoins pris en compte dans la conceptualisation et les budgétisations des programmes de promotion de la paix et de coopération internationale.

- Les États touchés par un conflit sont rarement des États-providence dotés de dispositifs de sécurité sociale. Un pourcentage minimum (5%) de tout l'argent investi dans une économie d'après-guerre, y compris celui des entreprises privées, devrait être automatiquement redirigé vers des investissements dans l'économie du Soins.
- Pour faciliter la participation des femmes aux négociations de paix, il est essentiel d'inclure des mesures genrées. Il s'agit notamment des services de garde d'enfants, de l'établissement de l'ordre du jour et du format des négociations, ainsi que d'un financement équitable de la reconstruction qui ne se concentre pas uniquement sur les infrastructures physiques, mais aussi sur l'économie du Soins.
- Fournir un financement à long terme aux organisations de femmes issues de la société civile, qui ne soit pas restreint à un projet spécifique, afin que la participation soit promue sur le long terme.

IMPRESSUM

Collage artistique Ximena Lama,
www.ximenalama.com

Graphisme Angela Reinhard,
www.atelier-nordfoehn.ch

Texte Izabel Barros, Leandra Bias, Andrea Filippi,
 Natalina Haller, Joana Salvadé

© 2021 Plateforme suisse pour la promotion
 de la paix – KOFF, FemmesDePaix Autour du Monde,
 cfd – l'organisation féministe pour la paix

DIRECTIVES INTERNATIONALES POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE

La Suisse doit allouer des fonds pour mettre en œuvre les trois principales directives internationales en matière de justice de genre que la Suisse s'est engagée à respecter.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979 et se concentre sur la discrimination envers les femmes dans la société. Elle exige des mesures en faveur de l'égalité juridique et réelle dans tous les domaines de la vie. Elle a été ratifiée par la Suisse en 1997 et constitue l'instrument international le plus important en matière d'égalité de genre.

La Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique du Conseil de l'Europe a été adoptée en 2011 et ratifiée par la Suisse en 2017. Elle vise à combattre les différentes formes de violence à leur origine et renforce le soutien et les droits de protection pour les personnes touchées par la violence. Elle définit la violence sexuelle comme une violation des droits humains et une forme de discrimination envers les femmes.

L'Agenda 2030 a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ONU en 2015 et contient 17 Objectifs de développement durable (ODD) parmi lesquels l'égalité de genre figure également. Ces ODD prennent en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et doivent être atteints par tous les États membres de l'ONU d'ici 2030.